



Echelle: 1/5000

Projet de PLU arrêté  
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal  
du 13 mai 2019

Le Maire, Michel Dagorne

*Michel Dagorne*  
Signature of the Mayor

Légende

-  Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
-  Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
-  Emplacement réservé n°1 pour un accès à double sens (voir détail ci-dessous)
-  Espace boisé classé
-  Bâtiments susceptibles de changer de destination
-  Marge de recul aux cours d'eau
-  Marge de recul aux voiries
-  Élément de patrimoine, paysage à protéger
-  Zonage du PLU
-  Secteurs Ua
-  Secteurs Ub et Uc
-  Autres secteurs U
-  Secteurs à urbaniser
-  Secteurs urbanisés d'activités
-  Secteurs agricoles
-  Secteurs naturels
-  Zones humides
-  Plan d'eau
-  Cours d'eau

Plan de détail de l'emplacement réservé pour l'élargissement de la voie publique pour un accès à double sens au bénéfice de la commune (133 m<sup>2</sup>)



Numéro	Destination de l'emplacement réservé	Référence cadastrale	Bénéficiaire	Surface
1	Élargissement de la voie pour un accès à double sens	AA356 et AA359	Commune	133 m <sup>2</sup>

Sources: Lorient Agglomération, cadastre 2018, Commune de Gestel  
Réalisation: Lorient Agglomération - Pôle AET - Service de l'Information Géographique et Topographique - 29/04/2019

